

Le 24 octobre 2013

Procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2013

Présents :	Présidente	:	I. Delrue
	Bruxelles – Brabant Wallon	:	O. Monsieur et C. Colmant (3&3)
	Hainaut	:	C. Notelaers et E. Penay (3&3)
	Liège	:	B. Riga et J.-M. Bellefroid (3&3)
	Luxembourg	:	P. Groos et B. Evrard (3&3)
	Namur	:	G. Henquet, G. Dessy (3&3) et C. Dupuis-Etienne (Secrétaire Dpt)

Invités présents :

- J-P. Delchef**, Président du CDA de l'AWBB
- L. Lopez**, Secrétaire Général de l'AWBB
- J. Ringlet**, Vice-Président du CDA de l'AWBB
- J. Nivarlet**, Membre du CA de l'AWBB
- R. Obsomer**, Directeur Technique
- E. Vermynen**, Direction Technique
- F. Appels**, Président de la Commission Législative

Heure début : 19 h 00 **Heure fin :** 22 h 00

1. **Accueil des représentants.**
2. **Approbation du procès – verbal de la réunion du 20/06/2013.** (Annexe 1)

Le procès – verbal de la réunion du 20/06/13 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. **Suite du projet Minibasket. (R.Obsomer)**

R. Obsomer fait un bref rappel de la précédente réunion : but pédagogique : adapter notre sport « étapes par étapes » aux plus jeunes. Le but de la réunion est d'harmoniser nos fonctionnements. Il rappelle le document envoyé début juillet par la Présidente du Département. L'objectif est de lancer des journées dans les provinces à partir de septembre 2014 et de faire bénéficier les clubs participants de produits promotionnels (panneaux, ballons, chasubles...).

Réaction : un championnat existe déjà à Liège (20 clubs). La formule convient aux clubs avec un championnat avec des journées « aller-retour ». Ce projet pourrait-il les agréer ? L'idée est que les responsables 3&3 se réunissent et trouvent une pédagogie harmonieuse. Les 2 formules peuvent subsister. Il faut donc encore

établir une formule qui agrée chaque province. Mais la pédagogie doit correspondre à la formation donnée aux entraîneurs. Il nous reste 4 mois pour mettre cela en place et proposer une formule qui sera présentée à l'AG de mars.

Ce qui existe dans les provinces n'est pas remis en question. Le but était d'organiser une journée 3&3 et 4&4 dans chaque province pour permettre aux très jeunes débutants de participer déjà à des rencontres. Que peut-on mettre en place en 2013-2014 ? 3&3 pour U7-U8. Pourquoi peut être ne pas faire du 4&4 pour les U10 si cela a de l'intérêt pour une province ?

A Namur, cela fait 15 ans qu'on organise les BAB-BIP-BEN (en 5 contre 5). Que deviendrait-il de nos tournois qui fonctionnent si bien ? Raphaël pense que cette organisation ne cadre pas avec la pédagogie destinée aux plus petits.

Au Hainaut, 15 équipes sont inscrites en 3&3 et l'organisation est gérée sous forme de tournoi. Ils se rencontrent tous environ 8 fois. Mais la possibilité est laissée aux clubs de s'inscrire au 5 contre 5. C. Notelaers pense qu'il faudrait s'appuyer sur les clubs qui s'inscrivent au 3&3 actuellement pour inciter les autres à s'y intéresser. Il faut que ces clubs-là puissent être inscrits au projet.

E. Vermylen pense qu'il faut voir le 3&3 comme un nouveau processus de formation. C. Notelaers pense que les clubs ne sont pas mûrs du tout actuellement pour le 3&3. Si on n'oblige pas le 3&3 et interdire le 5 contre 5, ça risque de ne pas fonctionner. Au Brabant, on ne peut déjà plus inscrire de 5 contre 5 en pré-poussins. L'an prochain, il n'y aura que du 4&4 en poussins. Pourquoi ne pas l'imposer dans les autres provinces ? O. Monsieur fait remarquer que le nombre d'équipes inscrites augmenterait considérablement.

Il appartient donc à l'AWBB d'imposer le projet et de faire en sorte que les parlementaires modifient les statuts. Il faudrait donc une présentation de la Direction Technique à l'AG du 23 novembre.

B. Riga fait remarquer que certains clubs liégeois ne peuvent adhérer au 3&3 faute de disponibilités de salle.

F. Appels pense qu'il ne faut pas forcément de modifications statutaires. Si chaque province est d'accord d'organiser le 3&3, il suffit de s'y mettre et de préparer la prochaine saison. Les CP ont les armes pour imposer le projet. C. Notelaers pense qu'imposer le 3&3 va à l'encontre des 75% des clubs qui n'adhèrent pas au projet. Est-il bon, même s'il est d'accord avec le projet, d'aller à l'encontre de 75% des clubs ?

B. Riga pense qu'il est indispensable que ce soit la Direction Technique qui vienne aux réunions pour expliquer le projet. C. Notelaers pense la même chose. S'il y a une imposition, on met les CP en porte à faux par rapport à 75% des clubs. Cela le met mal à l'aise.

Il est proposé que chaque province organise en AG en début d'année.

E. Vermylen : Souci logistique – pédagogie : un cahier pédagogique va être rédigé et pourra déjà répondre aux questions que les clubs pourraient nous poser. Maintenant que les responsables par province sont désignés, il faut organiser une réunion et décider des dates des organisations.

F. Appels : que pensent toutes les provinces du projet 3&3 – 4&4 ?

Hainaut : on peut le faire, on peut aller vers ça mais ce doit être une décision de l'AWBB suite à un avis de la Direction Technique. E. Penay insiste pour que le cahier pédagogique soit simple, pas un « truc » de 6 pages que personne ne lirait.

Liège : B. Riga ne peut répondre pour tous les membres du CP. Il défendra l'idée au CP Liège.

Namur : Chaque fois qu'on a voulu lancer du 3&3, ce fut un vrai fiasco mais certains clubs l'organisent chez eux. A l'AG annuelle, des clubs se sont engagés à le faire et ne se sont pas inscrits.

Luxembourg : le problème de panneaux se pose surtout.

Bruxelles-Brabant Wallon : en pré-poussins, le 5 contre 5 n'existe déjà plus. Il y a déjà 17 inscriptions en 4&4. Souvent, les 1ères années sont inscrits en 4&4, et les 2èmes années en 5 contre 5.

F. Appels en parlera à la prochaine législative. Chaque province a, de toute façon, la possibilité d'organiser une seconde Assemblée Provinciale en janvier-février.

Pratiquement : prévoir une réunion rapidement avec les responsables 3&3 de chaque province avant la journée des cadres du 11 novembre. E. Vermylen propose qu'on incite les clubs à y participer puisque des séances seront dévolues au mini-basket.

La réunion se déroulera le jeudi 7 novembre à 19h à l'ADEPS. Le document envoyé en juillet sera finalisé et avalisé en fonction des propositions des différentes provinces. La secrétaire le fait parvenir à tous les membres.

4. Suivi des réflexions émises lors de la réunion précédente. (Annexe 2)

AG du Luxembourg à Neufchâteau, les autres ne savent pas encore où.

Antinomie entre PF18 et PA 32 : on attend.

Simplification administrative : Christophe a réfléchi mais n'a pas encore transmis ses idées. La simplification reste liée à l'informatique.

Mutations administratives : simplification si un club pouvait intervenir directement dans l'extranet. L. Lopez répond que ce n'est malheureusement pas possible aujourd'hui car le système actuel est lié à l'indemnité de formation. On pourrait prévoir cela dans l'étude avec le nouveau partenaire.

Pour les arbitres : 5 joueurs de – de 21 ans peuvent monter d'une catégorie : pourquoi ne pas mettre un signe à côté des joueurs concernés ou écrire leurs noms dans une autre couleur ?

PC53 : il pourrait être présenté par tablette. Ce n'est pas interdit.

Mutations par informatiques : cela est peut-être plus compliqué à réaliser. Le problème des signatures reste entier.

B Riga demande si on pourrait prévenir les membres barrés ? Si la licence avec photo avait été la seule permise, le problème ne se serait pas posé. Tout le monde peut avoir accès à l'extranet pour vérifier. F. Appels répète que la licence avec photo devrait être la seule permise.

Logo Ethias sur les sites provinciaux :

Seul le Hainaut a mentionné sa décision dans un PV récent. Mais, si tout le monde le met, il figurera aussi sur le site de la province.

Luxembourg est contre.

Pas de problème pour le Brabant

Namur le mettra sur son site.

Liège ne sait pas se prononcer aujourd'hui.

J.-P. Delchef donne quelques explications. Ethias considère que, comme Major Sponsor, son logo doit apparaître sur les sites provinciaux. Il rappelle qu'Ethias a payé les équipements des sélections provinciales et des arbitres. C. Notelaers rappelle que nous sommes les mandataires de CDA. Si le CDA nous y oblige, nous le mettrons. Le CDA ne l'imposera pas. P. Groos s'interroge sur ce qui pourrait être demandé par la suite. Nous ne sommes pas des sociétés commerciales. O. Monsieur pense dans le même sens.

PC76.4 : Paul transmettra le texte pour la proposition.

5. Divers.

6.1 Partie Administrative.

6.1.1. et 6.1.2. CDA : *Propositions de modifications statutaires pour mars 2013 en général et en matière de simplification administrative.*

PC76 : tâcher de supprimer au maximum les recommandés ; Taxes considérées comme inutiles (changement de nom)...

PF18-PA32 : attendre ce qui serait fait avec le 3&3 et 4&4. Nous avons moins de 1600 équipes de jeunes. C'est la première fois depuis 10 ans. 100 équipes de jeunes en moins pour 100 équipes seniors en plus.

O. Monsieur : faut-il que les U12 interviennent dans le calcul du PC1 puisqu'il n'y a pas d'arbitres pour ce niveau ? Appels précise qu'un arbitre de niveau rapporte un demi-PC1. Nous devons être logiques avec nous-mêmes.

6.1.3. CDA : *Application des décisions du CDA*

Problématique des dérogations : il n'appartient pas aux Comité Provinciaux de déroger aux dérogations du CDA. Un courrier en ce sens sera adressé au CP Liège.

6.2 Partie Compétition.

6.2.1 HT : *Problématique du contrôle des licences de coach : il est nécessaire de pouvoir disposer d'une liste mise à jour régulièrement des candidats inscrits aux nouvelles formations. Fichier publié et mis à jour tous les vendredis sur le site AWBB ?*

Beaucoup de problèmes sont liés à la mise en place du nouveau système de licences de coach. On a un nouveau système qu'il faut appliquer, mais il faut que nous puissions l'expliquer aux arbitres pour qu'ils puissent contrôler. C. Notelaers a reçu un document de R. Obsommer car il n'était pas sûr d'avoir tout compris. Ainsi, la seule façon de contrôler pour un arbitre les licences techniques c'est qu'il dispose du tableau. Ils les ont donc tous reçus au Hainaut. Au niveau du bureau, C. Notelaers s'attendait à ce que les clubs rencontrent pas mal de problèmes. Les membres du bureau ont donc vérifié toutes les licences de tous les coaches. Le provincial hennuyer est donc en ordre. Dans les 2-3 saisons précédentes, on a découvert des gens en défaut après 10-11 journées. Cela fausse la compétition puisqu'on ne peut pas revenir longtemps en arrière.

Le problème s'est alors posé lors de la vérification des feuilles de jeunes en coupe AWBB. Le règlement n'est manifestement pas respecté de la même manière partout.

Avec l'extranet actuel, il est impossible de vérifier si un coach peut coacher l'équipe avec les codes qui apparaissent (ex : INI correspond à 3 grades différents). Nous avons donc besoin d'explications complémentaires comme une liste qui serait mise à jour régulièrement. Ce que nous recevons actuellement n'est pas utilisable. Alors que les champs utiles se trouvent sur la licence technique que reçoivent les clubs. Il suffirait donc qu'apparaisse sur le site ce qui apparaît sur la LT. Cela ne sera possible que pour la prochaine saison.

L. Lopez a proposé, pour la saison prochaine, que des cases apparaissent sur les licences techniques. Cela facilitera le contrôle des arbitres.

6.2.2 LGE : *Dates des examens pour les nouvelles licences techniques ? Quid des licences « INITIATEUR » nouvelle mouture, différentes de l'ancienne par rapport aux équipes qui peuvent être coachées ? Comment seront-elles différenciées sur extranet ?*

La validité des licences techniques de l'an passé est prolongée jusqu'au 23 novembre (pour les licences « ancienne mouture »).

6.2.3 LGE : *Dans le tableau du règlement des licences coach, où sont les pré-poussins (U8) ? Il ne faut donc plus de formation pour apprendre les fondamentaux !*

Les U8 n'apparaissent plus sur le tableau. Faut-il encore une LT ? Oui. Cela sera corrigé. C. Notelaers demande qu'on complète les cases blanches par des « non ».

6.2.4 LGE : *Réclamation d'un club provincial : sur une feuille de match, le coach peut-il être moins licencié ou sans diplôme par rapport à l'assistant coach ? Rien n'a été trouvé dans les statuts ou code de jeu !*

Un coach ne doit pas être nécessairement licencié si l'assistant l'est.

6.2.5 LGE : *Où se trouve « le règlement des licences coach » dont on parle dans le PC 32 ?*

Il n'y en a pas pour le moment.

6.2.6 NAM : *Séries régionales à compléter : date limite ?*

G. Henquet aurait souhaité une date limite pour compléter les séries Régionales. La date du 31 mai est fixée dans les statuts. Le Régional est donc toujours susceptible de venir chercher des équipes en Provinciale en toute dernière minute.

6.2.7 NAM : *Double matricule : ne pourrait-on simplifier (voir cas de Andenne Basket) ?*

Les clubs ont la possibilité de répartir les équipes comme ils le désirent. Ils protègent les équipes de la manière qu'ils veulent.

6.2.8 NAM : *Quorum lors d'un vote en A.P. sur un point à l'encontre des statuts (1/2 ou 2/3 ?)*

Exemple : faire passer des joueurs d'une équipe à une autre. Vu que c'est un impact sur la compétition, P. Groos pense que c'est 2/3. J.-P. Delchef n'est pas d'accord. En droit, c'est la majorité simple qui est nécessaire. Les 2/3 ne sont indispensables que si les statuts le précisent.

6.2.9 NAM : *Tableau des amendes : - visibilité...*

J.D. Delchef propose qu'on édite deux fois le tableau dont dans la rubrique « textes et communiqués ».

- *les clubs sont-ils avertis comme prévu par les statuts (mail au correspondant)*

Le correspondant reçoit-il le mail ? Non. Comment le secrétaire d'un club après mutation peut savoir que le joueur est suspendu ? Il faut aller voir le tableau.

6.2.10 NAM : *Tenue de la table de marque (cas de Givet-Doische ou autre)*

Est-ce qu'un affilié à la fédération française peut officier à la table ? Oui, moyennant une dérogation accordée par le CDA la même problématique se rencontre avec la VBL.

6.2.11 CDA : *problématique des forfaits et amendes pour licences techniques inadéquates*

Le CDA s'est penchée sur la question lors de sa dernière réunion et a décidé de pourvoir à une nouvelle publication des règles en vigueur.

6.2.12 CDA : *neutralisation des forfaits et amendes en régionale pour licences techniques inadéquates*

Le CA a décidé de supprimer toute amende et tout forfait résultant de l'inadéquation de licence technique jusqu'au 31 décembre 2013 pour les compétitions régionales (coupes et championnats) De la documentation sera fournie avec des exemples concrets. Les coaches qui ont besoin de 2 licences alors que précédemment il n'en fallait qu'une, n'en paieront qu'une. Cela paraîtra dans la prochaine News Letter.

C. Notelaers adhère à la suppression du forfait mais pas à celle de l'amende. Quelqu'un qui serait bien en ordre serait pénalisé par rapport à celui qui serait en défaut. Dans le Hainaut, l'amende sera remboursée sur demande, il y a trop de feuilles à vérifier en provinciale.

La problématique du provincial sera discutée prochainement. C. Notelaers pense que ce qui est toléré pour le Régional doit l'être pour le Provincial.

6.3 Partie Financière.

6.3.1. : *tarif des modifications de calendrier et motivation*

On s'aperçoit que modifier un match en Régionale coûte aujourd'hui 60€. Cela semble totalement inadéquat à J.-P. Delchef. Les frais engendrés avant l'informatique le justifiait peut être.

Et au niveau provincial ? Que pensent les provinces du fait de taxer les modifications au calendrier ? C. Notelaers demande si le but est d'uniformiser ou de supprimer l'amende. Cela a déjà fait l'objet de plusieurs discussions. B. Riga et O. Monsieur pensent que l'amende dissuade les demandes farfelues. P. Groos pense qu'avec les montants actuels, certains ne regardent déjà pas à la dépense.

De l'avis des provinces, la gratuité ferait exploser le nombre de demandes.

7. Divers

Courrier Lux : Dommage (05/08/2013)

Nous venons de recevoir les cartes pour les arbitres et les instances provinciales...

Extrait PV – Relations CP du 12.12.2012

4.2.7 Carte de membre comité avec photo

Etant donné que chaque membre est lié à une photo, ne peut-on pas également prévoir la photo pour les membres Ayant-droit ?

L. Lopez répond qu'il n'y a pas de soucis sur le principe. Cela pourrait d'ailleurs être fait pour la prochaine saison.

Si on sait associer un joueur à un numéro matricule, pourquoi ne peut-on pas associer un ayant droit au même numéro? L. Lopez répond que le système actuel ne le permet pas, les fichiers sont totalement différents.

CDA : *promotion de l'AWBB lors des finales de coupes provinciales*

L'AWBB dispose de drapeaux et autres. L'investissement qui a été fait n'est pas rentabilisé actuellement. J.-P. Delchef attend les demandes des provinces. Elles ne doivent pas hésiter à solliciter le département « Promotion ».

Le mot de la fin par le Président.

Isabelle DELRUE

Présidente du département Relation CP.

Carine DUPUIS-ETIENNE

Secrétaire du département.